# Appel à contributions 2026/2

**Date limite de réponse à l'appel à contributions : 31 octobre 2025**

**Revue de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale 2026/2**
**Jurisprudence sociale comparée**

## « Le juge et la convention collective de travail : un dialogue en évolution »

Coordination par Allison FIORENTINO (Maître de conférence, Université de Rouen)
et Gilles AUZERO (Professeur, COMPTRASEC - Université de Bordeaux)

## ARGUMENTAIRE

La *Revue de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale* (RDCTSS)[1], dont le but est de contribuer au développement des analyses et des échanges sur le droit comparé du travail et de la sécurité sociale à travers le monde, consacre chaque année un numéro spécial (n°2) à une chronique de « Jurisprudence sociale comparée ».

La RDCTSS n°2026/2 se propose de rassembler des études concernant : « Le juge et la convention collective de travail : un dialogue en évolution ».

La relation entre le juge et la convention collective constitue un observatoire privilégié des transformations contemporaines du droit du travail. Loin d'être un simple contrôleur de légalité, le juge social s'affirme aujourd'hui comme un acteur central dans la mise en œuvre, l'interprétation et l'adaptation de la norme négociée. Cette évolution interroge les équilibres traditionnels entre autonomie collective et autorité judiciaire.

Les jurisprudences nationales révèlent des approches contrastées. Tandis que certains systèmes privilégient une intervention judiciaire mesurée, respectueuse de l'autonomie des partenaires sociaux, d'autres accordent au juge un rôle plus

[1] https://comptrasec.fr/revue-de-droit-compare-du-travail-et-de-la-securite-sociale/

actif dans le façonnement du contenu des conventions collectives. Ces divergences s'accentuent face aux défis contemporains : digitalisation du travail, nouvelles formes d'emploi, mutations économiques, qui questionnent la capacité d'adaptation des instruments conventionnels traditionnels.

## ÉLÉMENTS DE CADRAGE

Nous vous invitons à soumettre des articles explorant le rôle du juge face aux conventions collectives dans votre pays ou à travers une approche comparative. Voici quelques questions et pistes de réflexion pour orienter vos contributions :

**1. Le contrôle judiciaire de la validité des conventions collectives**

- Quels sont les critères de validité (formelle et substantielle) retenus par les juridictions de votre pays ?
- Comment s'opère l'équilibre entre respect de l'autonomie collective et contrôle de légalité ?
- Le juge peut-il censurer un accord pour insuffisance de son contenu ou déséquilibre des concessions ?

**2. L'interprétation judiciaire face aux transformations du travail**

- Quelles méthodes d'interprétation les juges privilégient-ils lorsqu'une convention collective doit s'appliquer à des situations nouvelles (télétravail, plateformes numériques, IA) ?
- Comment les juridictions comblent-elles les lacunes conventionnelles face aux mutations technologiques et économiques ?
- Observe-t-on une évolution vers une interprétation plus créatrice et adaptative ?

**3. L'articulation des normes sous contrôle judiciaire**

- Comment les tribunaux gèrent-ils les conflits entre différents niveaux conventionnels (branche/entreprise) et entre convention collective et contrat de travail ?
- Quelle application font les juges du principe de faveur, notamment face aux dérogations *in pejus* ?
- Dans quels cas les juridictions admettent-elles l'écartement temporaire ou définitif d'une stipulation conventionnelle ?

**4. Les pouvoirs créateurs du juge en matière conventionnelle**

- Le juge peut-il étendre l'application d'une convention à des situations ou des entreprises non couvertes ?
- Dans quelles circonstances les juridictions modifient-elles ou complètent-elles le contenu d'un accord ?
- Comment s'exerce le contrôle judiciaire des accords dérogatoires ou de crise ?

# RECOMMANDATIONS AUX AUTEURS

## Format des contributions attendues

Les contributions devront être rédigées en langue française, anglaise ou espagnole, d'un volume maximal de **25 000 signes**, notes de bas de pages et espaces compris.

Les manuscrits devront être accompagnés des éléments suivants :

- Le titre de l'article ;
- Un résumé d'environ 500 caractères et quelques mots-clés (3-5) en français et en anglais ;
- Le nom de l'institution ou de l'organisation de rattachement de l'auteur ;
- Les champs de recherche de l'auteur ;
- Deux références bibliographiques de l'auteur (au choix) ;
- Les adresses postale et électronique de l'auteur.

## Calendrier

**Date limite d'envoi pour les propositions d'articles (résumé de 500 mots + titre + proposition de plan) : 31 octobre 2025**
À : geraldine-allison.fiorentino@univ-rouen.fr et gilles.auzero@u-bordeaux.fr
Copie à : revue.comptrasec@u-bordeaux.fr et mathilde.nicoli@u-bordeaux.fr

- **Réponse aux auteurs** : **15 novembre 2025**
- **Date limite de remise des articles** : **1er février 2026**

# PROCÉDURE D'ÉVALUATION

Les textes soumis à la Revue font l'objet d'une double évaluation aveugle par des experts indépendants. Dans un premier temps, les propositions d'articles sont évaluées par le Comité éditorial qui juge de la recevabilité du manuscrit. En cas d'acceptation, le manuscrit est soumis à l'évaluation de deux évaluateurs externes. Lors du retour d'évaluation, des recommandations de modifications, mineures ou majeures, peuvent être formulées à l'auteur. **Toutes les demandes de modifications majeures impliquent une deuxième ronde d'évaluation par les pairs.** Sur cette base, le Comité éditorial prend la décision de publier ou non les manuscrits soumis.